

Souffrances des habitants des Territoires occupés

(Bien souvent ... nos propres ascendants)

En complément de la synthèse des principaux événements s'étant passés au cours de la guerre 1914-1918 et publiée dans les revues « Flandre-Hainaut », depuis plusieurs mois, il m'a paru tout aussi intéressant qu'important de rappeler certains aspects de la vie de nos ascendants, il y a 100 ans :

- l'exode temporaire face à l'avancée de l'armée allemande ;
- l'accueil plus ou moins "chaud" par le restant de la population restée libre ;
- le départ définitif de certains ;
- la faim, pour ne pas dire la famine (!) de ceux restés au pays quelque peu atténuées, heureusement, par l'aide venant de l'extérieur.



Les réfugiés en zone libre

L'exode d'une partie de la population devant l'avancée allemande a été terrible. L'historien Marc Bloc en donne une rapide description :

« Nous devons les voir souvent pendant la retraite, les pauvres évacués, encombrant de leurs voitures les routes et les places des villages, dépaysés, ahuris, bousculés par les gendarmes, gênants et pitoyables (...). Ils couchaient en plein vent dans leurs charrettes, sous la pluie, les femmes avec des bébés sous les bras ».

Autre témoignage : il s'agit « d'un exode de populations civiles d'une ampleur sans précédent et qui n'a reçu que très tardivement l'attention des historiens, témoignage du 22.8.1914 que l'on pourrait généraliser : la journée de ce samedi se passe dans une fièvre extraordinaire : tout le monde est sur sa porte ; on colporte les nouvelles ; les Allemands avancent ! Ils sont à 10 kilomètres de nous ! Des avions sillonnent le ciel (...)

Vers 6 heures, les troupes françaises battent en retraite et passent précipitamment près de la maison. Presque aussitôt après, on crie « sauve qui peut ! » C'est un affolement indescriptible. Mais que faire ? Tous les habitants des villes et villages voisins arrivent en foule. Ils nous renseignent sur les atrocités que les Allemands ont commises chez eux en passant (...). On se résigne à la dernière minute, bêtement, sans rien emporter. On n'a plus qu'une seule pensée : être loin ! Les fuir ! Les devancer ces maudits ! (...). On prend un peu d'argent et on abandonne tout ». (cf. "le journal d'exode d'Irène et Eugène Norga, cité par Michael Amara dans son livre "Des Belges à l'épreuve de l'exil" / 1993).

Partir pour vivre ... ou mourir ailleurs.

600.000 belges (10 % de la population!) ont ainsi regagné la France, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas ; dont le gouvernement et les autorités élues sont réfugiés au Havre ; le roi des Belges et sa famille tenant quant à eux à rester dans le petit coin du pays que les Allemands ne réussiront jamais à occuper.

Mais partir pour où ? Où trouver un refuge que l'on souhaite, bien sûr, le plus court possible ?

Le plus près du front dans l'espérance d'un retour prochain ?

Quel accueil recevront ces réfugiés ? Comment se comportera le restant de la population, également meurtrie par le désastre militaire de la France ?

De quoi vivront ces réfugiés, trop nombreux pour un pays aux lourdes charges militaires ?

L'état français accorde une allocation de 1,25 F/jour et par adulte, 0,50 pour les enfants, « *une misère* » selon Annette Becker. [Ce chiffre est à comparer au salaire d'un ouvrier. Aux Mines de Carmaux, par exemple, le salaire moyen d'un ouvrier est de 5,50 F/jour, en regard une famille de 2 adultes avec 3 enfants reçoit 4 F d'aide/jour]

Mais certains particuliers et des associations vont prendre, heureusement, le relais. Comme :

- "*le Foyer franco-belge*" où militera l'écrivain André Gide, jusqu'à ce qu'il abandonne son œuvre charitable en mars 1916 ;
- "*l'Américan Hostels for refugees*" d'Édith Charton, richissime Américaine qui y consacra une partie de sa fortune ; hôtel qui verra passer la 1ère année plus de 9.000 Belges et Français du Nord occupé.

Et puis, il y a la règle du « aide-toi et le ciel t'aidera » appliquée par :

- des notables du Nord qui essayeront de faciliter l'accueil des réfugiés,
- ou "*le Journal des Réfugiés du Nord*" qui tous les 15 jours, sur plusieurs pages, donnait des nouvelles des familles, de ceux qui arrivaient et de ceux qui s'étaient déjà installés, aidant ainsi à la reconstitution des familles. On trouve, hélas, dans ce même journal, la protestation de réfugiés qui, ayant trouvé du travail dans les zones rurales où font défaut les hommes mobilisés, s'estiment exploités par leurs patrons.

Mais les temps sont durs pour tout le monde. La guerre s'éternisant, « les réfugiés » vont rapidement être assimilés à une charge supplémentaire, à des « bouches" inutiles à nourrir, ... à des étrangers, "les Boches du Nord" » (cf. Annette Becker) ; ceci concernant pourtant les premiers arrivés, aptes au travail, mais qui amenaient avec eux des récits plus ou moins horribles, vrais ou faux, sur les atrocités commises lors de l'invasion allemande, s'ajoutant à l'hécatombe des premiers combats.

Il n'y a pas qu'en France que les réfugiés finissent par être rejetés ; des émeutes anti étrangers auront même lieu en 1915 en Grande Bretagne.

Ce rejet ira grandissement lorsque les Allemands obligeront à partir en nombre, femmes, enfants, vieillards, souvent malades et peu aptes au travail, qu'il faudra accueillir, héberger et nourrir, après leur long et pénible voyage par la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, Evian et Lyon.

Avec ces départs forcés, les Allemands vont pouvoir économiser sur leurs propres ressources, tout en conservant, bien entendu, ceux qui sont capables de travailler et de participer à l'effort de guerre, volontairement ou pas.

Les Allemands ont tout d'abord autorisé le départ de ceux qui étaient capables de payer leur voyage ; puis cela sera le tour des indigents, nombreux, qui voyageront dans des wagons à bestiaux et qu'il faudra entretenir en France "libre", le plus souvent à la charge des municipalités.

Ce "racisme" à l'encontre des réfugiés du Nord (terme employé plus tard par des historiens) pouvait cependant se comprendre sur le moment. « *Les temps étaient déjà assez durs comme cela avec la guerre, les hommes partis au front, les blessés, les mutilés, les disparus ; on n'allait pas, en*

C'est Hébert Hoover qui prend, dès l'origine, la direction du C.R.B. avec comme première préoccupation de trouver d'indispensables crédits et, dans son argumentation, il fera preuve d'un réalisme stupéfiant. *« Les États-Unis seront les bénéficiaires moraux et économiques de l'opération. (...) C'est notre devoir (...). Grâce à cette guerre l'Amérique sera riche et elle aura gagné des millions sur le dos des souffrances et des malheurs abattus sur l'Europe. Nous ne sommes pas responsables de cette guerre mais nous ferons d'énormes profits grâce à tous ces malheurs ».*

Hoover réussit toutefois à mettre en place une énorme entreprise disposant de sa propre flotte, de son drapeau, de ses privilèges diplomatiques qui feront du C.R.B. selon un diplomate britannique *« un état pirate organisé pour la bienfaisance. Dix millions de personnes bénéficieront de l'aide du C.R.B., ce qui peut excuser son caractère mercantiliste. »*

Selon ce principe, Hoover mettra "dans le coup" le gouvernement français comme il le dit dans sa lettre du 6.1.1915 à James Gérard, ancien consul américain de Roubaix : *« Nous pensons que c'est au gouvernement français de subvenir aux besoins de ses ressortissants. Nous ne sommes pas contre le fait d'assurer la charge de travail supplémentaire pour trouver la nourriture et la transporter à travers la Belgique jusqu'à cette partie de la population française se trouvant au Nord des lignes, à condition que les Allemands l'acceptent et que les Français participent substantiellement à notre Fonds ».*

La France doit donc participer au ravitaillement des zones occupées (lettre de HOOVER à Raymond POINCARE du 17.2.1915) car le C.R.B. *« n'a pas le droit de puiser dans l'argent qui a été donné pour les Belges et le donner aux Français (...). Les Allemands n'ont pas l'intention de nourrir la population civile ; ils n'ont pas assez de nourriture pour eux-mêmes (...). Je lance ce dernier appel au peuple français lui-même au nom de leurs propres compatriotes, femmes et enfants ».* Les temps sont durs pour tout le monde et comme l'a dit le ministre des finances allemand *« il vaut mieux que ce soit les Belges qui meurent de faim plutôt que nous ».*

En attendant, les autorités françaises ont essayé de mettre en place leur propre organisation d'acheminement, par bateau jusqu'à Marseille, puis en train à travers la Suisse et l'Allemagne. En vain.

Il a même été envisagé d'évacuer toute la population de la zone occupée ; le général JOFFRE estimant pouvoir faire cette opération ... en 3 jours.

Finalement, ce sont les services de DELCASSE, ministre des Affaires étrangères, qui ont monté un système secret et efficace permettant au gouvernement français de donner l'argent nécessaire au fonctionnement du ravitaillement en faisant transiter l'argent par le gouvernement belge en exil qui subventionnait le C.R.B. C'est donc bien la France qui finalement a nourri les Français des zones occupées. (cf. Annette BECKER).

Dans son fonctionnement et la réalisation de sa mission, le C.R.B. a pu compter sur l'aide précieuse du général Von BISSING, gouverneur allemand de Belgique qui déclara que *« pour l'alimentation de la population française au sud de la frontière belge, j'affirme formellement que les provisions introduites en France par le C.R.B. depuis les états neutres ne seront en aucun cas matière à réquisition ».* Le "Grand Quartier Général allemand", lui-même, confirme les dispositions de son général gouverneur par sa décision du 26.4.1915 : *« les conducteurs, attelages et véhicules de tous genres affectés au transport de ces marchandises ne pourront être ni réquisitionnés, ni saisis pour les besoins de l'armée ».*

La distribution de nourriture importée commencera dans le Valenciennois à partir du 6 avril 1915. HOOVER, lui-même, viendra à Valenciennes en mars 1916.

Le ravitaillement se fait tous les 10 jours sous l'autorité du maire, après accord des Allemands sur le poids et le prix des denrées à distribuer. La ration-type quotidienne s'établissait à 40 grammes

de farine, 50 de lard ou de viande, 30 de féculents, 10 de sucre, 7 de café, 10 de savons, 20 à 30 biscuits, un peu de lait. C'était peu mais suffisant pour éviter la famine.

En complément, pour ceux qui en avaient les moyens, il était possible de se procurer quelques denrées, le plus souvent de mauvaises qualités, fournies, au "*prix fort*", par les Allemands.

Avec cette aide alimentaire provenant pour l'essentiel des États-Unis, la population locale restée au "*pays*" occupé, découvrira de nombreux produits nouveaux comme la torréaline, la mocaline, céréaline, la phosphatine, le riz, la viande congelée ou en conserve ("*le singe*" des tranchées), le lard d'Amérique, ...

Se nourrir n'était donc pas chose facile et compliquait considérablement le quotidien de ces nordistes restés au "*pays*". Il en était de même de l'autoritarisme et des exactions de l'armée occupante.

« Faire régner la terreur par des punitions dures, amendes élevées ou peines de prison pour des délits mineurs, pouvaient remplacer une administration trop dispersée. Les Allemands pratiquaient donc l'intimidation à grande échelle. Mais parfois, ils étaient plus tolérants lorsque l'Allemagne envisageait à terme d'annexer certaines régions comme la Belgique. De là le raisonnement du général gouverneur Von BISSING : "nous saignons les régions du Nord de la France car nous n'allons pas rester ici. Quant à la Belgique, c'est différent ; nous ne nous comportons pas du tout en Belgique comme en France » (cf. Annette BECKER).

Se faire respecter des habitants sera aussi une préoccupation majeure des Allemands qui mirent en place une codification très stricte des marques extérieures de respect à l'égard des officiers : *« Lorsqu'un habitant et un officier se croisent, l'habitant doit saluer en retirant sa coiffure et en l'abaissant jusqu'à la taille, que l'officier regarde ou non l'habitant, ou que l'officier regarde tout droit, l'habitant doit saluer quand même (...) . Comme il y a régulièrement des officiers en auto, on doit par conséquent saluer toutes les autos. Tout manquement à cet ordre sera passible d'une peine* (mais cette obligation de salut) *ne s'applique qu'aux individus mâles de plus de 14 ans »*. Cet âge sera abaissé à 12 ans en septembre 1915. *« Les fonctionnaires (allemands) ayant rang d'officier »* auront droit désormais aux mêmes marques de respect et de soumission. La peine pour les contrevenants sera *« d'un emprisonnement de 1 à 7 jours »* et une amende s'ajoutera en mars 1916. En compensation, les emprisonnés auront droit à un entraînement au salut sur mannequin.

Quant aux hommes de troupe, autres que combattants, tels que les administratifs, les surveillants de gares, de voies ferrées, de canaux, ce sont surtout de vieux soldats de la "territoriale", logés chez l'habitant, admis plus ou moins par celui-ci et n'ayant pas besoin de se faire respecter.

L'autoritarisme allemand repose aussi sur les restrictions de circulation. Le Nord occupé est divisé en zones (par exemple : les communes de Raismes, Escautpont, Beuvrages et Saint-Saulve constituent le même secteur). Les hommes de 15 à 55 ans doivent posséder une carte d'identité spéciale délivrée par la Kommandantur et définissant le secteur de circulation autorisé. Les déplacements y sont permis entre 7 et 19 heures en hiver, et 5 à 21 heures en été. Les mairies tiennent à jour une liste de ces hommes de 15 à 55 ans.

La protection des populations des territoires occupés était-elle possible ? La réponse est NON puisque le Président du Comité international de la Croix Rouge s'est vu, lui-même, refuser l'accès à ces zones alors que *« Ces populations sont dans une situation matérielle et morale digne de pitié. Plus de travail, les usines fermées (...) . Beaucoup de familles souffrent de la faim et voient avec angoisse approcher l'hiver »* (12.1915) !

Le C.I.C.R. a peu de moyens d'intervention, les civils étant devenus en 1914, un nouveau type

de victimes de guerre pour lequel il n'a aucune délégation comme c'est le cas pour les prisonniers et les blessés. En Belgique, le Comité central de la Croix Rouge, présidé par le Prince de LIGNE, sera même dissout par le baron Von BISSING, lui-même, sous le motif spécieux que ce Comité aurait refusé de coopérer dans la mise en place du travail obligatoire des femmes.

Dès 1915, la Papauté entame des négociations pour la libération des femmes et des jeunes filles, des jeunes garçons de moins de 17 ans, des hommes de plus de 55 ans, des médecins et des prêtres, qui sont déportés du travail. Mais on avance peu ...

Pourtant des textes internationaux existent comme l'article 43 de la Convention de La Haye de 1907 : *« L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays »*. L'occupant pouvait donc tout faire en vue « du rétablissement de l'ordre » !

En conclusion générale, nous reprendrons celle d'Annette BECKER : *« La mémoire de cette 1^{ère} Guerre mondiale a pratiquement oblitéré ces réalités de l'occupation. Seuls les victimes et les héros des tranchées ont compté. Ni les déportations, ni les travailleurs forcés, ni les douleurs quotidiennes (celles de la faim et de la peur), ni les résistances, n'ont été réellement rappelées. Il a fallu attendre la 2^{ème} Guerre mondiale et de nouvelles occupations pour que les implications des occupations de la Grande Guerre soient vraiment comprises par les historiens et les experts »*.

Certains historiens sont même allés très loin dans leur démonstration liant théories pangermaniques et occupation. *« C'est dans ces pays occupés que l'Allemagne devait créer le plus possible de vide pour installer ses colons. Loin d'être évité, l'exode des occupés devenait une méthode de conquête, et comme il était insuffisant, on le complétait par des arrestations et des déportations de masse en Allemagne. Les lieux ainsi rendus vacants pouvaient être confisqués. Dans la guerre à la prussienne, le terrorisme n'apparaît pas comme une méthode défensive pour assurer la sécurité de l'armée, mais comme une méthode offensive destinée à confirmer par le vide créé dans les régions envahies, les résultats à venir de la conquête elle-même »*.

Entre deux, certains, mais rares, ont fait part de leur émotion, comme le Président WILSON : *« Les Allemands ont fait la guerre des atrocités, contre le droit international, contre les valeurs de l'humanité. Les déportations en établissent la preuve (...) une action froidement planifiée, bien organisée et exécutée systématiquement ; une action cruelle que l'on dit que des soldats allemands ont pleuré en l'exécutant ; et si monstrueuse que même des officiers allemands en ont eu honte »*.

Un mot nouveau, devenu hélas trop souvent d'actualité, a même été créé pour désigner une telle politique en Belgique et France du Nord occupées : "génocide". Création en 1943, de LANKIN, universitaire polonais pour définir "le crime de barbarie à l'égard des civils". Dans son œuvre, il appliquait ce mot nouveau au "génocide arménien" mais surtout aux abus contre les droits des civils de la Grande Guerre, ainsi que les prises d'otages et les déportations.

En 1945, LANKIN citait même une déclaration, 2 ans plus tôt, du Maréchal Von RUNSTEDT : *« L'une des grandes erreurs de 1918 a été d'épargner la vie des civils des pays ennemis car il nous est nécessaire, à Nous Allemands, d'au moins doubler la population des pays qui nous sont contigus. Nous sommes donc obligés de détruire au moins un tiers de leurs habitants. Le seul moyen est d'organiser la sous-alimentation plus efficace que les mitrailleuses »* ... sans commentaire.

(Sources : certains éléments ont été extraits du livre de Annette BECKER / "Les cicatrices rouges 14-18/ France et Belgique occupées / Fayard / 2011).